



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CGT Educ'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex  
Mel : [unsen@ferc.cgt.fr](mailto:unsen@ferc.cgt.fr) - Site : [www.unsen.cgt.fr](http://www.unsen.cgt.fr)

### **Formation continue des enseignant-es du primaire : la mise au pas idéologique.**

**L**e ministre de l'Éducation nationale, par l'intermédiaire de la direction générale de l'enseignement scolaire, vient d'adresser une note de recommandations aux recteur-trices afin de fixer les priorités pour la formation continue des enseignant-es à compter de la rentrée 2018.

Si la méthode n'est pas nouvelle, la CGT Educ'action dénonce des prescriptions qui visent à réduire une nouvelle fois la liberté des personnels à se former selon leur envie et leurs choix, mais surtout à réduire leurs libertés pédagogiques.

En souhaitant ainsi imposer des thèmes de formation axés quasi exclusivement sur le « lire-écrire-compter », pour les 18 h annuelles d'animations pédagogiques et de formation, le ministre met en application son souhait de restreindre l'école à l'enseignement de ces matières jugées fondamentales au détriment des autres.

Si le ministère ne parle que de « consignes » données aux personnels, la CGT Educ'action dénonce une pratique visant avant tout à formater les enseignant-es et les obliger à appliquer des méthodes qui pourraient se révéler « officielles ». Comment ne pas faire le lien entre ces directives et la mise en place du Conseil scientifique imposé par JM Blanquer et dirigé par S Dehaene (porte-parole des neurosciences) ?

Cet épisode conforte la CGT Educ'action dans son opposition à la volonté du ministre d'imposer des méthodes de lecture et d'écriture issues des seules approches scientistes et surtout un strict encadrement de leur travail.

**La CGT Educ'action considère ces recommandations et restrictions comme inacceptables et elle soutiendra toutes les initiatives des personnels pour s'y opposer. Elle rappelle aussi que ces 18 h annualisées peuvent aussi permettre aux personnels d'assister aux réunions d'informations syndicales dans un maximum de 9 h et que c'est un droit. À chacun et chacune d'en user pour faire entendre sa voix.**

Montreuil, le 5 avril 2018